DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

## REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-172 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

### COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière: FINANCES LOCALES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL** MUNICIPAL

Sous matière : SUBVENTIONS

> Séance du Conseil Municipal du lundi 8 juillet 2024 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**OBJET: OPERATION** VILLE **DURABLE** N°2024-12 -CREATION D'UNE VOIE DOUCE DE LA PORTEUSE DU CASSOULET A LA ZONE NICOLAS APPERT -**DEMANDE DE** SUBVENTIONS

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Adrien ROUZAUD, Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE

### Hélène GIRAL donne pouvoir à Bernard GRIMAUD,

MASSET,

**Procurations:** 

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 02 JUILLET

AFFICHAGE EN DATE

DU: 02 JUILLET 2024

Pierre BARBAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD, Régine SURRE donne pouvoir à Nicole CATHALA – LEGUEVAQUES, Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne GUILHEM,

Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à Jean-François VERONIN-

Bruno PERLES donne pouvoir à Javier DE LA CASA, Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 18 JUIL, 2024

Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard Absents excusés: MONDRAGON.

Secrétaire: Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'établissement en 2012 du schéma directeur communal des modes doux, la Ville décline progressivement sur son territoire les aménagements visant à favoriser les déplacements en cycle ou à pied.

Grâce à l'obtention des crédits de l'appel à projet « Territoire positive pour la croissance verte ». les cheminements doux permettant d'aller depuis le centre-ville au pôle d'échange multimodal et jusqu'à la porteuse du cassoulet ont été créés.

L'implantation de nouvelles entreprises sur la zone Nicolas Appert a induit un accroissement de la circulation piétonne et cycle depuis la ville jusqu'à la zone d'activité, et ce, de jour comme de nuit, compte-tenu des horaires de travail de certaines activités.

Un flux piéton est également constaté le week-end depuis l'aire du parking poids lourds vers la ville.

La route départementale 6 ayant un trafic très important, tant en véhicules légers qu'en poids lourds, la circulation des cycles y est difficile. Les piétons eux, cheminent sur un accotement enherbé. Il est donc nécessaire de procéder à l'aménagement d'un cheminement doux depuis le rond-point de la porteuse du Cassoulet et jusqu'à l'entrée de la zone Nicolas Appert.

L'objectif étant de créer un cheminement dédié et sécurisé entre ces deux ronds-points, permettant ainsi une continuité depuis le pôle d'échange multimodal de la gare SNCF et le cœur de la ville jusqu'à la zone économique.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble du projet s'élève à 985 476.00 € HT, études et Maîtrise d'œuvre comprises et qu'il peut être financé par L'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental.

Il convient donc de délibérer sur le plan de financement suivant :

| DEPENSES   |            | RECETTES                  |            |        |
|--|------------|---------------------------|------------|--------|
|  | MONTANT HT |                           | MONTANT    | TAUX % |
| Création mode<br>doux Porteuse<br>cassoulet/APPERT<br>Travaux + MO | 985 476.00 | ETAT                      | 492 739.00 | 50.00  |
|  |            | CONSEIL REGIONAL          | 118 000.00 | 12.00  |
|  |            | CONSEIL<br>DEPARTEMENTAL  | 122 500.00 | 12.50  |
|  |            | VILLE DE<br>CASTELNAUDARY | 252 237.00 | 25.50  |
| TOTAL  | 985 476.00 | TOTAL                     | 985 476.00 | 100.00 |

#### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le plan de financement tel que défini ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental,

PRECISE que les crédits relatifs aux travaux seront inscrits au BP 2024 Opération 9012.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 08 juillet 2024

IV

Ampliation faite le 1 6 JUIL, 2024

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 1 2 JUIL. 2024

Par publication le : 1 6 JUIL, 2024

Par délégation, Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 1 6 JUIL. 2024

ID: 011-211100763-20240708-DB2024172-DE